



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 septembre 2010
D - 20100497

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/09/2010

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 septembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

***Convention de partenariat avec l'association E.G.E.E.
(Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)
Signature. Autorisation.***

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux participe activement au développement de l'économie et de l'emploi sur l'ensemble de son territoire. Elle souhaite que des synergies entre les différents acteurs de l'emploi se multiplient afin d'apporter un meilleur et un large service aux entreprises et aux demandeurs d'emplois.

Dans une approche territoriale et une volonté de proximité, elle met en place un maillage territorial de réponses aux préoccupations liées à l'emploi, et aux porteurs de projets en création d'entreprises.

L'association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) exerce une activité à titre bénévole d'aide et d'accompagnement à la réinsertion de personnes privées d'emploi.

Afin de conjuguer leurs efforts pour répondre aux demandes d'interventions reçues en mairies, émanant de demandeurs d'emploi et/ou de porteurs de projets en créations d'entreprises, la Ville de Bordeaux souhaite autoriser l'association EGEE à mettre en place une permanence de ses conseillers dans les Mairies annexes.

Cette permanence proposera les services suivants :

- aide et clarification sur l'évolution professionnelle,
- bilan de compétences et motivation,
- préparation et simulation aux entretiens de recrutement,
- accompagnement et suivi de projet de création d'entreprise.

Dans un premier temps, et durant 6 mois à compter de la date de la signature de la présente convention, il est mis en place une phase d'expérimentation au sein de la mairie de Caudéran. L'extension aux autres mairies de Quartier sera autorisée en fonction du bilan de cette première étape expérimentale.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec EGEE relative à la mise en place d'une Permanence de ses conseillers dans les mairies annexes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Josy REIFFERS
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE PARTENARIAT **2010/2011**

Entre la Ville de Bordeaux

Et l'association Entente des
Génération pour l'Emploi et
l'Entreprise (EGEE)

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du..... et reçue à la Préfecture de la Gironde le.....

Et

L'Association EGEE Délégation Gironde déclarée à la Préfecture de Paris le 2 Décembre 1986, représentée par Monsieur Bernard ABRAHAM, Président dont délégation a été donnée à Monsieur Philippe d'ALEMAN Délégué Régional, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'Association

Exposé

La Ville de Bordeaux intervient activement dans le développement de l'économie et de l'emploi. Elle souhaite que des synergies entre les différents acteurs de l'emploi se multiplient, afin d'apporter un meilleur et plus large service aux entreprises et aux demandeurs d'emploi. Dans une approche territoriale et une volonté de proximité, elle met en place un maillage territorial de réponses aux préoccupations liées à l'emploi, et aux porteurs de projets en création d'entreprise.

EGEE (Entente des Génération pour l'Emploi et l'Entreprise) exerce une activité à titre bénévole d'aide et d'accompagnement à la réinsertion de personnes privées d'emploi.

Il a donc été convenu :

Article 1 : Contexte

Pour répondre aux nombreuses demandes d'intervention reçues en mairie, émanant de Bordelais en recherche d'emploi/ ou porteurs de projets en création d'entreprise, l'Association EGEE, a eu l'initiative de proposer à la Ville de Bordeaux la mise en place de permanences de ses conseillers dans les Mairies Annexes, qui de part les critères de recrutement de ses conseillers, permettent de s'appuyer, dans le traitement des cas individuels qui leur sont soumis sur les qualités suivantes :

- Une grande disponibilité découlant de leur statut de retraités bénévoles qui favorise une réelle réactivité face aux demandes de personnes fragilisées.

- Une forte capacité d'écoute liée à leur vécu professionnel et personnel qui leur permet de consacrer autant de temps que nécessaire aux dossiers qui leur sont soumis.
- Des expériences professionnelles diversifiées acquises au cours de leur vie active qui rend l'Association apte à intervenir dans tous les secteurs d'activité.

Dans un premier temps, et durant 6 mois à compter de la date de signature de la présente convention, il est mis en place une phase d'expérimentation au sein de la mairie de Caudéran.

Article 2 : Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- à mettre à la disposition d'EGEE un bureau à la Mairie de quartier de Caudéran afin de pouvoir assurer la réception du public lors de sa Permanence hebdomadaire
- à communiquer sur l'existence de cette Permanence à travers l'Infolettre économique, le portail [www. Bordeaux.fr](http://www.Bordeaux.fr), le journal municipal et tout support qu'elle jugera approprié.

Article 3 : Engagements d'EGEE

L'Association EGEE s'assigne dans cette phase d'expérimentation à la réalisation des activités suivantes :

Des permanences assurées par deux conseillers EGEE dans les locaux de la Mairie de quartier de Caudéran à raison d'une demi-journée tous les 8 jours durant lesquelles les conseillers EGEE proposeront aux personnes de :

- les aider à clarifier leurs souhaits **d'évolution professionnelle**,
- faire le point sur leurs **compétences** et leur **motivation**,
- leur donner les moyens de se préparer dans les meilleures conditions aux **entretiens de recrutement**,
- avec si nécessaire dans un deuxième temps la **réalisation d'une simulation d'entretien d'embauche**
- dans certains cas aider des demandeurs d'emploi à faire apparaître et à concrétiser un **projet de création d'entreprise**, notamment dans les services à la personne.
- **un suivi** durant la phase de démarrage dans un deuxième temps.

Le rythme de cette Permanence pourra être allégé durant la période estivale des mois de Juillet et Août.

Article 4 : Calendrier de mise en œuvre et évaluation

La présente convention est conclue pour une période de 6 mois à compter de sa signature, au terme de laquelle EGEE devra fournir une évaluation de son action à la Ville de Bordeaux.

Au terme de la période de 6 mois de cette phase expérimentale, EGEE présentera son bilan à la Ville de Bordeaux, dont les indicateurs d'évaluation seront à minima les suivants :

- nombre d'entretiens
- nombre de projets de créations d'entreprise présentés
- nombre de projets faisant l'objet d'un accompagnement privilégié d'EGEE

Article 5 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Article 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville 33077 Bordeaux
- Pour l'Association EGEE 96 rue de la Liberté 33200 Bordeaux

Fait à Bordeaux en deux exemplaires le.....

Pour la Ville de Bordeaux	pour l'Association
---------------------------	--------------------